FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Avanti
Code du produit	KWZ 107
L'identifiant unique de formulation (UFI)	WK5D-WPTW-G12U-3JY3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Détergent Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99 Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
Date d'émission	14.11.2022
Version	1.2 (Version précédente: 1.0)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319 Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241: Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Alcools, C12-14, éthoxylés	0.1% - 1%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68439-50-9 No.-CE: 500-213-3
(3R)-3-ethoxy-2-methylnonane	1% - 2%	, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 78330-20-8
2-Propanol	10% - 20%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin. Éviter le vomissement si possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Pas de contraintes agent extincteur. Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérolsol / de brouillard. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérolsol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle AB 2 [EN141]. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-Propanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 0.4 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone 0.4 mmol/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	400 ppm STEL [KZGW] 1000 mg/m3 STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 500 mg/m3 TWA [MAK]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre A2 [EN141]. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: > 8 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants: Latex, Butyl, Neopren, Nitril.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Ne pas chauffer le produit. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Plaisante.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	31.5 °C
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.97
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3 Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. **Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)** DL50/orale/rat = 200 - 2000 mg/kg. **2-Propanol (CAS 67-63-0)** DL50/orale 5050 mg/kg.
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles. Peut irriter la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable. Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut changer le pH de l'eau.

Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)
CE50/72h/algues > 1 mg/l.
CE50/48h/daphnie > 1 mg/l .
LC50/96h/poisson > 1 mg/l.
2-Propanol (CAS 67-63-0)
LC50/96h/poisson 9640 mg/l.
CE50/48h/daphnie 1400 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Devrait être biodégradable. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Non dangereux pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02. Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification	UN 1987
14.2. Nom d’expédition des Nations unies	ALCOOLS, N.S.A. (2-Propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d’emballage	III
14.5. Dangers pour l’environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l’utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: ALCOOLS, N.S.A. (2-Propanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (D/E).
IMDG	UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: ALCOHOLS, N.O.S. (2-Propanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-D. Polluant marin: Non.

IATA	UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: Alcohols, n.o.s. (2-Propanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: ALCOOLS, N.S.A. (2-Propanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID-Nr.: 221000-93 Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques Classe de stockage 3. (CH) VOC (CH) = 13.4
Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)	
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
2-Propanol (CAS 67-63-0)	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 4
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2905.1290
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Voir mode d'emploi de produit/etiquette. Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.